



Compte rendu du conseil municipal du 14 février 2007

Présents : ADELL JM – ASTRUC B - BARDOU G – BEDOS D – BOUSQUET A – BOUSQUET G - CAZENAVE M - GUILHAUMON JM – MARTIN R – PIOCH JL

Absents excusés représentés :

GOUTY Max procuration à MARTIN Raymond

MARTIN Stéphane procuration à BARDOU Guy

Absents : CARRIERE C - DESSALLES M – RIPOLL M

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du dernier conseil en date du 17 janvier 2007. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte-rendu.

I – REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR 2007

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il convient de voter le régime indemnitaire pour l'année 2007. Il donne la parole à Monsieur Bedos. Monsieur Bedos rappelle le régime indemnitaire de l'année 2006, à savoir :

/ une prime de fin d'année annuelle : 710 € pour les agents administratifs, agent technique principal, agent de salubrité, agent d'entretien, et ATSEM

/ 200 € et 300 € pour les agents d'entretien contractuel

/ une indemnité mensuelle pour la secrétaire de mairie : 172.42 € d'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) ; 358.25 € d'indemnité d'exercice de mission des préfectures, soit un total de 530.72 €.

Pour 2007, il propose au conseil :

/ le maintien des primes de fin d'année de 710 €, 200 et 300 € pour les agents concernés ;

/ de ne plus reconduire les indemnités attribuées à la secrétaire de mairie car elle est toujours en maladie.

/ une prime de fin d'année de 710 € à la secrétaire de mairie contractuelle au prorata du temps de travail accompli
une prime de 100 € pour l'animateur contractuel au CLAE.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le régime indemnitaire pour l'année 2007.

II – AIRE DE LAVAGE

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de création de 2 postes de lavage pour machines à vendanger et bennes à vendange établi par Monsieur Dupin, Architecte. Le montant de ce projet est de 81 020 € HT.

Cette aire de lavage est située sur un terrain appartenant à la Cave coopérative de Neffîès, les rejets seront ainsi dirigés dans le bassin de rétention de la cave.

Monsieur le Maire précise qu'un bail emphytéotique pour le terrain sera établi par acte notarié, ainsi qu'une convention d'utilisation entre les viticulteurs et la commune.

Il propose au conseil d'approuver ce projet et les demandes de subvention qui seront effectuées auprès du conseil général (30 %), Agence de l'eau (30 %), DGE (20 %) et participation communale (20 %).

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

III – COMMUNAUTE DE COMMUNE : TRANSFERT DE COMPETENCE

Monsieur le Maire dit au conseil qu'une étude pour une gestion globale équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le SAGE est réalisée. Il convient de transférer cette compétence en cohérence avec le SAGE à la communauté de Communes Côteaux et Châteaux. Il demande l'avis du conseil.

Le conseil à l'unanimité décide à l'unanimité le transfert de compétence à la Communauté de Communes Côteaux et Châteaux.

IV - AVOIR SUR FACTURES D'EAU

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une vente d'habitation en 2002, il convient d'annuler les factures de location de compteur de 27.50 € de 2003, 2004, 2005 et 2006.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces annulations.

V - QUESTIONS DIVERSES

1) Utilisation de la désignation « Les Moulins de Bayèle » pour nommer une bouteille de vin

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de la cave coopérative de Neffîès d'utiliser la désignation « Les Moulins de Bayèle » pour nommer une bouteille de vin. Il convient de délibérer et il demande l'avis du conseil.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise cette appellation.

VI - INFORMATIONS

1) Moulin

Monsieur le Maire dit au Conseil municipal que les portes du moulin ont été dérobées. Une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie et une déclaration de sinistre sera adressée à Groupama.

2) Travaux RD15

Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement de sécurité du RD15 réalisés par TPSO commenceront après la Course de Côte qui aura lieu le 11 mars 2007.

3) Course de côte

Monsieur le Maire dit au conseil que Monsieur Granier a prêté son terrain pour les véhicules pour la course de Côte et qu'il l'en remercie.

4) Travaux sans autorisation

Monsieur le Maire dit qu'un contribuable a réalisé des travaux sans demande d'autorisation préalable à la DDE. La DDE par courrier lui a demandé de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.